

Mieux respirer
c'est ça l'idée !
AGIR POUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Chauffage au bois en Isère

Pour un chauffage individuel au bois plus performant



LE CHAUFFAGE INDIVIDUEL AU BOIS ÉMET-IL DES POLLUANTS DANS L'AIR ?

Tout en étant la 1^{re} énergie renouvelable en France (20 %), ces appareils de chauffage peuvent représenter en période hivernale jusqu'à 70 % des émissions de particules fines (PM_{2,5}) sur le périmètre de Grenoble Alpes Dauphiné.

À VENIR

À partir du 1^{er} janvier 2026, l'interdiction des foyers ouverts sera étendue sur :

- CC de Bièvre Isère Communauté,
- CC de Bièvre Est,
- CC de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté,
- CC du Trièves,
- CC des Vals du Dauphiné

Les foyers fermés antérieurs à 2002 seront aussi progressivement interdits, plus d'infos ci-contre.

POURQUOI CHOISIR UN APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS PERFORMANT ?

Les appareils à foyer ouvert sont les principaux émetteurs. Ils ont également un très faible rendement, avec moins de 15 % de la chaleur produite qui est transmise dans la pièce. Les foyers fermés datant d'avant 2002 sont également des appareils très peu performants car ils ne bénéficient pas de la double combustion. Bien utilisé, un chauffage au bois performant émet jusqu'à 10 fois moins de particules fines qu'un appareil classique, tout en améliorant votre confort et en consommant moins de combustible.

Y-A-T-IL UNE RÉGLEMENTATION LOCALE POUR LE CHAUFFAGE AU BOIS DANS L'ISÈRE ?

Oui, pour améliorer la qualité de l'air, l'utilisation des appareils de chauffage au bois à foyer ouvert et peu performants sont interdits selon le calendrier détaillé sur la carte en page 2.

L'utilisation est interdite sur les 123 communes de Grenoble Alpes Métropole, du Pays Voironnais et du Grésivaudan depuis le 1^{er} octobre 2024.

LA RÉGLEMENTATION LOCALE



1

Depuis le 1^{er} avril 2023, l'installation d'appareils flamme verte ou présentant des caractéristiques équivalentes est obligatoire sur ces territoires :

- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté de communes du Grésivaudan
- Communauté de communes du Trièves
- Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes de Bièvre Est
- Communauté de communes de Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais



2

À partir du 1^{er} octobre 2024, l'interdiction d'utilisation des foyers ouverts sera instaurée sur :

- Grenoble Alpes Métropole
- Communauté de communes du Grésivaudan
- Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

À partir du 1^{er} janvier 2026, les foyers antérieurs à 2002 seront interdits sur ces territoires

3

À partir du 1^{er} octobre 2026, l'interdiction d'utilisation des foyers ouverts sera étendue sur :

- Communauté de communes de Bièvre Isère Communauté
- Communauté de communes de Bièvre Est
- Communauté de communes de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté
- Communauté de communes du Trièves
- Communauté de communes des Vals du Dauphiné

À partir du 1^{er} janvier 2030, les foyers antérieurs à 2002 seront interdits sur ces territoires

SI MON APPAREIL N'EST PAS PERFORMANT (DATANT D'AVANT 2002) OU EST UN FOYER OUVERT, COMMENT LE CHANGER ? EXISTE-T-IL DES AIDES ?

AU NIVEAU LOCAL

Certaines collectivités peuvent vous aider jusqu'à 3 000 € sous conditions de revenus. Retrouvez les aides locales disponibles :

<https://carto.data.gouv.fr/1/territoiresfondsairbois.map>



- LE -
SAVIEZ
-VOUS ?

L'aide locale est cumulable avec les différentes aides à la rénovation énergétique proposées par l'État telles que les déclinatoires de MaPrimeRénov', les certificats d'économie d'énergie ou l'éco-prêt à taux 0%.

Plus d'informations sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N321>

En fonction de votre lieu d'habitation, vous pouvez contacter un conseiller énergie qui vous orientera vers les dispositifs d'aides adaptés à votre situation. Si vous habitez dans la métropole de grenoble, votre conseiller est l'ALEC (<https://www.alec-grenoble.org> ; 04 76 00 19 09), sinon, il s'agit de l'AGEDEN (<https://www.infoenergie38.org/> ; 04 76 14 00 10).



COMMENT BIEN UTILISER MON APPAREIL DE CHAUFFAGE AU BOIS ?

A - Il faut faire entretenir (nettoyer) votre appareil et faire ramoner son conduit de cheminée au moins une fois par an (2 fois sont recommandées).

B - Il faut utiliser un bois de qualité en suivant les conseils de l'**ADEME** ci-dessous.

C - Il faut s'assurer que la combustion soit optimale en respectant les conseils donnés par l'**ADEME** sur la page suivante.

3 CONSEILS POUR UN BOIS DE QUALITÉ

Des bûches sèches

Si le taux d'humidité est :

- ▶ > 23 % (bûches fraîchement coupées) : les faire sécher 18 mois avant utilisation,
- ▶ < 23 % (bûches achetées déjà sèches) : veiller à les stocker à l'abri de l'humidité.

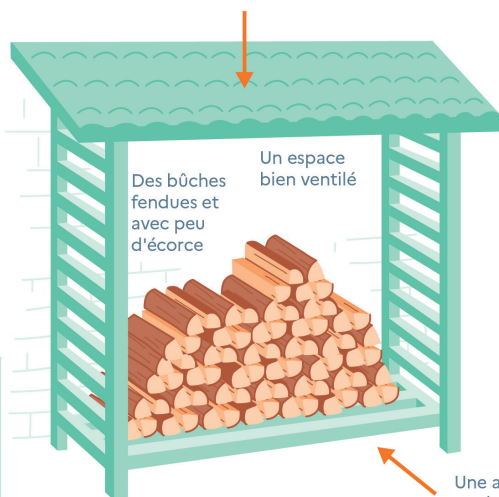
💡 Rentrer les bûches 48h avant de les utiliser pour parfaire le séchage.

Un bois bien séché, c'est :

- plus de chaleur produite et donc plus de confort,
- moins de bois consommé pour se chauffer, et donc des économies,
- un allumage plus facile et sans fumée,
- un appareil et un conduit de fumée qui s'encrassent moins vite,
- une meilleure combustion et donc moins de particules polluantes dans l'atmosphère.

Un stockage à l'abri de l'humidité

Un abri couvert, idéalement contre un mur



Un espace bien ventilé

Des bûches fendues et avec peu d'écorce

Une aération par le dessous

Où stocker les granulés en sac ?

Dans un local bien ventilé et non humide, isolés du sol (surélevés sur une palette par exemple).

Autre conseil : ne pas les acheter à l'avance s'ils ne sont pas utilisés dans l'année.

Les bois à privilégier

- ▶ Issus de feuillus durs : chêne, hêtre, charme... (les bois tendres de bouleau ou de peuplier sont plutôt à utiliser à l'allumage),
- ▶ ni traités, ni peints, ni souillés,
- ▶ de préférence porteurs d'un label de qualité.

Pour les bûches

Pour les granulés



3 CONSEILS POUR UNE COMBUSTION OPTIMALE

➤ plus de
chaleur et
de confort

➤ moins
d'émissions
polluantes

➤ moins
de bois
consommé

Une cheminée ouverte
n'est pas un bon moyen
de chauffage et pollue

Seulement 15 % de la chaleur
du feu est transmise dans la
pièce alors que pour un poêle
récent performant, c'est au
minimum 75 %.

Un allumage par le haut

- ▶ Des bûches empilées
du plus gros au plus
petit diamètre
et bien espacées
pour que l'air circule.
- ▶ Sur le dessus :
du bois de caquette
en peuplier et/ou
un allume-feu sans
produit pétrolier
(ex : laine de bois).

Pourquoi allumer le feu par le haut ?

Les fumées générées
par la combustion sont
captées et consommées
par les flammes qui les
surplombent. Ce type
d'allumage est moins
polluant, plus efficace
et plus économique
que la méthode
traditionnelle.

Un chargement régulier

Ajouter du bois quand les
braises sont encore vives
sans surcharger le foyer,
y compris à l'allumage.

Un tirage maîtrisé

- ▶ Ouvrir toutes les entrées d'air à l'allumage
ou lors du rechargement,
- ▶ réduire les entrées d'air quand le feu a bien
pris, sans jamais les fermer complètement.



Une vitre encrassée signale une mauvaise
combustion : ouvrir les entrées d'air.

DES POINTS ESSENTIELS À NE PAS OUBLIER !

1 Bien respecter
les instructions de la
notice de l'appareil
pour en tirer le meilleur
parti : calibre des
bûches, chargement,
réglage du tirage,
entretien...

2 Bien entretenir
son installation en
la nettoyant, en vidant
souvent le cendrier.
Confier à un professionnel
une fois par an la
vérification des joints
et de l'état du brûleur.

3 Veiller au ramonage
de la cheminée au moins
1 fois par an (1 mm de suie
dans le conduit = 10 % de
bois consommé en plus !) et
éviter les bûches de
ramonage, polluantes et
inefficaces.

4 Remplacer son vieil
appareil de chauffage
ou sa cheminée ouverte
par un appareil performant,
labellisé « Flamme verte »,
en veillant à ne pas
le surdimensionner.
Des aides existent pour
les appareils installés par
un professionnel RGE.